

BOUCLEMENT 2024

REMARQUES, EXPLICATIONS, DÉTAILS

Cpt 101.306.0 – Remboursement et indemnités diverses

- Indemnités du conseil général :
 - o Président CHF 1'000.- (forfait)
 - o Secrétaire CHF 1'069.05 (forfait)
 - o Journaliste CHF 75.- (selon décompte d'heure)

Cpt 111.318.5 – Honoraires divers, Fiduciaire, recensement

- Fiduciaire CHF 4'354.00
- Avocat CHF 1'860.20
- AISTBV CHF 35'202.55

La part des frais de l'AISTBV refacturables se monte à CHF 12'362.95 et est comptabilisée dans le compte 111.431.3. Dans la part à charge de la commune de CHF 27'806.80, il y a les frais fixes pour CHF 9'994.-, ainsi que des prestations non facturables, dont CHF 1'500.- pour la mise à l'enquête des installations de la STEP et CHF 1'385.- de prestations concernant les installations solaires qui ne sont pas refacturées et un solde pour travaux divers (mise à jour données canton, demandes Municipalité, etc...) de CHF 14'927.80 auxquels la part au résultat de 2024 de CHF 4'967.20 a été déduit.

Cpt 111.431.3 – Emoluments administratifs

Comprend la refacturation des frais de contrôle des dossiers de constructions, cela compense une partie des frais du compte 111.318.5.

Cpt 111.439.0 Autres recettes

Comprend divers jetons de présence des associations intercommunales et une participation de CHF 1'500.- de l'ABV pour l'organisation de l'AG et repas 2024 à Chevroux.

Cpt 160.317.0 – Frais de manifestations et publicités

- Frais 1^{er} août CHF 33'704.98
- Carrousel Ascension CHF 1'000.-
- Animation place – pumptrack CHF 7'000.-
- Divers CHF 1'391.75

Cpt 210.380.0 – Attribution à fonds de réserve débiteurs douteux

Ajustement de la provision pour les débiteurs impôts, selon calcul ACI (Administration cantonale des impôts).

Cpt 210.480.0 – Prélèvement à provision pertes sur débiteurs

Prélèvement au fonds de la provision pour les débiteurs impôts, qui correspond au montant des défalcatons sur impôts (pertes) effectuées par l'ACI (Administration cantonale des impôts).

Cpt 220.380.0 – Attribution à réserve débiteurs douteux

Ajustement de la provision pour débiteurs douteux, 5% sur les débiteurs standards et 100% sur les débiteurs litigieux.

Cpt 220.480.0 – Prélèvement à provision pertes sur débiteurs

Prélèvement au fonds de la provision pour débiteurs douteux, qui correspond au montant des pertes sur débiteurs.

Cpt 310.314.6 – Entretien des terrains

Les frais d'entretien des ruisseaux de la Revrette, Lavacul, STEP et Stand ont coûté moins cher qu'initialement budgété.

Cpt 310.423.3 – Terrain industriel

Il y a moins de locations que le montant budgété, suite à la vente de la parcelle 671 à Kaufmann Ast Holding SA.

Cpt 310.424.0 – Vente terrain, gains comptables

Vente de la parcelle 671 à Kaufmann Ast Holding SA.

Cpt 310.465.9 – Participations et subventions diverses

Correspond au loyer de l'antenne Swisscom pour CHF 10'000.-, ainsi qu'aux subventions de la DGE pour l'entretien des ruisseaux CHF 14'585.10 et le recensement des arbres remarquables CHF 2'000.-.

Cpt 312.314.0 – Entretien du camping et grève

Les frais pour le curage et contrôle caméra des canalisations de la zone camping et chalet se montent à CHF 6'439.03.

Cpt 312.315.0 – Entretien des machines etc..

Dépassement car la remise aux normes des installations électriques suite au contrôle OIBT pour CHF 6'984.18 n'était pas budgétée.

L'entretien standard des installations sanitaires se monte à CHF 3'035.15 – budgété CHF 2'000.-.

Cpt 350.311.0 – Achats matériel, machines, mobilier, véhicules

Il s'agit d'achat de rayonnages et cuve de rétention (mise en conformité, produits toxiques) pour le local de la voirie, montant pas budgété.

Cpt 350.314.0 – Entretien de l'immeuble

Il s'agit de la réparation des portes sectionnelles du bâtiment pour CHF 5'114.45, budgété CHF 1'000.- de divers et de la création d'un solivau dans la partie du local de musique pour CHF 3'684.50, budgété CHF 4'000.-.

Cpt 350.315.0 – Entretien machine et installations

Dépassement car remise aux normes des installations électriques suite contrôle OIBT.

Cpt 3521.314.0 – Entretien d'immeuble

- Moustiquaire salle Municipalité CHF 933.25 budgété CHF 1'000.-
- Expertise contre moisissures et assainissement du caveau CHF 9'439.80 budgété CHF 2'700.-
- Divers entretien immeuble CHF 727.70 budgété CHF 2'000.-

Cpt 3521.315.0 – Entretien mobilier et installation techn.

Dépassement car changement du radiateur dans le hall d'entrée de la partie locative pour CHF 3'428.60, montant pas budgété, suite à une fuite.

Cpt 353.314.1 – Entretien d'immeuble

Contrôle et entretien de la toiture du collège CHF 7'998.30 et réparation fenêtres appartement CHF 895.-.

Cpt 353.315.0 – Entretien des installations et du matériel

- Entretien et remise en état place de jeux CHF 4'620.20 budgété CHF 2'000.-
- Changement lave-vaisselle locataire CHF 2'000.- pas budgété
- Diverses réparations CHF 505.85 budgété CHF 1'000.-

Cpt 354.314.1 – Entretien d'immeuble

Réfection toiture du clocher et du porche de l'église.

Cpt 354.315.0 Entretien des machines et installations

Entretien annuel et réparation des cloches et de l'orgue.

Cpt 355.314.1 Entretien d'immeuble

- Dallage terrasse CHF 9'050.35 budgété CHF 9'100.-
- Garde-corps et protection créneaux CHF 11'039.25 pas budgété

Cpt 357.315.0 – Entretien du matériel et installations

Dépassement car changement du lave-vaisselle pour CHF4'950.-, budgété CHF 3'000.- de divers entretiens standards.

Cpt 359.314.0 – Entretien de la cantine

Le nettoyage et la réparation des bâches de la cantine a coûté plus cher que le montant initialement budgété.

Cpt 430.314.0 – Entretien des routes

- Prestations hivernales Etat VD CHF 1'418.60 budgété CHF 2'500.-
- Réfection peinture panneaux de Rue CHF 5'437.45 budgété CHF 6'000.-
- Divers pour rte, chemins, etc... CHF 28'121.90 budgété CHF 28'500.-

Cpt 442.314.0 Entretien place parc

- Curage hydrowash CHF 3'758.46 budgété CHF 5'000.-
- Réfection goudron entre hydrowash CHF 19'041.63 budgété CHF 18'400.-
- Divers CHF 344.09 budgété CHF 1'000.-

Cpt 442.315.0 – Entretien des installations, machines etc.

- Entretien des véhicules CHF 37'539.- budgété CHF 11'000.-
- Entretien hydrowash CHF 3'113.09 budgété CHF 2'500.-
- Entretien machines et divers 14'004.88 budgété CHF 2'500.-

Cpt 450.314.0 – Entretien de la déchetterie

Dépassement du budget car les supports pour panneaux à la déchetterie ont coûté CHF 3'875.40 alors qu'on montant de CHF 1'500.- était initialement budgété.

Cpt 450.318.7 – Recyclage matières organiques

Moins que le budget initialement prévu et les comptes 2023, car le broyage des branches a été effectué une seule fois en 2024.

Cpt 460.318.5 – Honoraires et frais d'expertises

- Externalisation exploitation STEP CHF 54'487.45 Budgété CHF 44'000.-
- Divers contrats maintenance CHF 1'567.45 Budgété CHF 1'600.-
- Etat VD, analyses annuelles STEP CHF 1'200.- Budgété CHF 1'200.-
- Coûts EPARSE CHF 1'241.75 Budgété CHF 3'500.-
- Révision du règlement sur l'épuration CHF 7'478.20 Budgété CHF 7'000.-
- Frais mise à l'enquête serre STEP CHF 1'661.70 pas budgété
- Contrôle installations électriques STEP CHF 897.25 pas budgété

Cpt 471.314.0 – Entretien du Port, dragage, faucardage, etc.

- Groupe E, contrat de maintenance CHF 58'200.- budgété CHF 58'200.-
- Groupe E, licence Gestinergie 4.0 CHF 58'542 budgété CHF 56'900.-
- Plantes saisons CHF 3'168.- budgété CHF 5'000.-
- Faucardage CHF 8'652.50 budgété CHF 15'000.-
- Dragage CHF 0.- budgété CHF 10'000.-
- Frais divers CHF 11'650.59 budgété CHF 2'500.-
- Protection bassin de la grue CHF 10'633.19 pas budgété
- Frais liés aux inondations 12/2023 CHF 15'179.83 pas budgété

Dans les frais divers, sont compris des réparations sur les pontons pour CHF 2'029.90, la réparation de l'escalier pour accès au lac pour CHF 1'339.96, la réparation de la barrière inox du débarcadère pour CHF 3'770.-.

Cpt 471.315.0 Entretien des machines et WC Port

- Entretien portique CHF 37'075.39 budgété CHF 6'000.-
- Réparation portique suite accident CHF 14'629.50 pas budgété
- Entretien sanitaires CHF 6'622.85 budgété CHF 3'500.-
- Frais divers CHF 7'177.20 budgété CHF 7'000.-
- Changement chauffe-eau sanitaire CHF 9'202.04 pas budgété
- Frais liés aux inondations 12/2023 CHF 31'126.41 pas budgété

Dépassement car une grosse révision sur le portique a été effectuée en début d'année mais n'avait pas été budgété, l'inspection ayant été effectuée après l'établissement du budget.

L'accident survenu en avril avec le portique a également occasionné des réparations pour CHF 14'629.50, ce montant ne comprend pas la location de la grue de remplacement pour CHF 42'943.94, comptabilisé sur le compte 471.319.9. Une participation de l'assurance a été comptabilisée sur le compte 471.436.2.

Cpt 471.318.5 – Honoraires, frais d'expertises, surveillance

- Sécurité CHF 32'310.72 budgété CHF 35'000.-
- Pollutions CHF 0.- budgété CHF 5'000.-
- Divers CHF 6'682.95 budgété CHF 5'000.-

Cpt 471.435.60 – Facturation des grutages

Cpt 471.435.63 – Facturation du tracteur

Ces deux comptes sont en dessous du budget et de l'année précédente, ceci suite à l'accident survenu sur le portique en avril 2024. Le temps de réparation de plus d'un mois nous a contraint à offrir certains services et donc renoncer à certaines facturations, en plus du fait que certains utilisateurs du port ont mis à l'eau leur bateau par un autre moyen ou ailleurs.

Cpt 471.436.2 – Recettes diverses (assurances, TVA, etc.)

Comprend l'indemnité d'assurance pour l'accident du portique pour CHF 11'000.- et diverses refacturations.

Cpt 500.351.0 – Participation diverses à ASIPE et divers

Il s'agit des frais pour le parascolaire 2024.

Cpt 500.452.2 – Remboursements ASIPE

Il s'agit des décomptes de l'ASIPE et du parascolaire pour 2023.

Cpt 580.352.0 – Participations Paroisses

Forte augmentation des frais de cultes et organiste de Grandcour-Missy-Chevroux pour 2024. En effet, un nouvel organiste a dû être engagé et les tarifs ont nettement augmentés, ainsi qu'un rattrapage des frais d'organiste pour 2023.

Cpt 610.310.0 – Achat fournitures pour amendes & divers

Il s'agit de l'achat des carnets d'amendes d'ordre.

Cpt 610.311.0 – Achats de signaux etc.

Il s'agit de l'achat de barrière mobile et de panneaux de signalisation, montant légèrement supérieur au montant initialement budgété.

Cpt 710.352.0 Participations diverses

- ARAJ CHF 56'504.05 (Association du Réseau d'Accueil de Jour de la Broye vaudoise)
- ARAS CHF 261.- (Association Régionale d'Action Sociale Broye-Vully)
- Fondation Cherpillod CHF 2'096.-
- FAJE CHF 2'620.- (Fondation pour l'accueil de jour des enfants)

Cpt 720.351.1 – Facture sociale, décompte année précédente

- Décompte final facture sociale 2023.

Cpt 720.451.1 – Prélèvement à provision facture sociale

- Prélèvement à la provision facture sociale correspondant au décompte final 2023.

Amortissements

- CHF 13'000.- étaient prévus pour le remplacement du pompage de la zone chalet, les travaux n'ayant pas été effectués, l'amortissement n'a pas été comptabilisé.
- L'amortissement du nouveau tracteur a été ajusté aux coûts réels soit CHF 16'500.- au lieu des CHF 9'000.- initialement budgétés.
- Un amortissement de CHF 13'000.- a été effectué pour les nouvelles installations du parking. Ce montant n'était pas budgété car le préavis a été approuvé après l'établissement du budget 2024.

Décompte provisoire Péréquation et facture sociale

Un ajustement de la provision pour la péréquation a été effectué pour un montant de CHF 97'000.-. En effet, le décompte final de la péréquation devrait présenter un solde en faveur du canton d'un montant d'environ CHF 62'000.-. Le canton sur la base du décompte provisoire établi en 2023 pour le budget 2024, a versé des acomptes pour un montant de CHF 34'788.-. Par conséquent la Commune devra au décompte final rembourser la différence d'environ CHF 97'000.-.

Concernant la facture sociale, le décompte final devrait présenter un solde en faveur de la commune d'environ CHF 59'000.-.

Chevroux, le 12 mai 2025